

21^E REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

LUSAKA, 25-26 OCTOBRE 2012

Procès-verbal

Version finale

Secrétariat international de l'ITIE

Oslo, le 21 novembre 2012

Table des matières

21-1 Message de bienvenue de la Présidente et adoption de l'ordre du jour	3
21-2 S'inspirer des progrès réalisés - une proposition pour améliorer l'ITIE	3
Proposition 1 - Informations contextuelles	3
Proposition 2 - Description des allocations	4
Proposition 3 - Allocation pour les programmes et les régions.....	4
Proposition 4 - Intégration des données ITIE et des systèmes gouvernementaux	5
Propositions 5 et 6 - Données exhaustives.....	5
Proposition 7 - Transferts infranationaux.....	6
Proposition 8 - Qualité des données.....	7
Proposition 9 – Désagrégation / Ventilation	7
Propositions 10, 11 et 12 – Entreprises appartenant à l'État	8
Proposition 13 – Revente de revenus en nature	9
Proposition 14 – Dépenses sociales	10
Proposition 15 – Droits de transit	11
Propositions 16 et 17- Licences et propriété réelle	11
Proposition 18 - Contrats	12
Proposition 19 - Participation de la société civile	14
Proposition 20 - Plan de travail.....	14
Propositions 21 et 22 - Utilisation de données ITIE	15
Proposition 23 - La Validation dans le contexte en présence.....	16
Proposition 24 - Examen annuel des rapports ITIE.....	16
Proposition 25 - Groupe d'experts	17
Propositions 26 et 27 - Que valider et comment valider ?	17
Propositions 28, 29 et 30 – Qui valide et quand ? Qui paye pour la Validation ?.....	18
Proposition 31 – Réduire les Exigences à 7	19
Proposition 32 – Exigences en matière d'adhésion	20
Proposition 33 – Intégrer les Notes-Directives	21
Prochaines étapes.....	21
21-3 Rapport du Chef du Secrétariat	22
21-4 Rapport du Comité de Validation	22
21-4-A Demande de prorogation de l'échéance de Validation du Tchad	19
21-4-B Rapport final de Validation de la Guinée	20
21-4-C Rapport final de Validation de l'Irak	21
21-4-D Examen du Secrétariat : Mozambique	21
21-5 Actualité de la mise en œuvre et Bref rapport de la Banque mondiale/FMDT.....	23
21-6 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation	24
21-7 Rapport du Comité de Gouvernance	25
21-8 Plan de travail 2013	26
21-9 Rapport du Comité des Finances.	26
21-10 La 6^e Conférence mondiale de l'ITIE	26
21-11 Réunions du Conseil d'administration en 2013	27
Divers	27
Liste des participants	28

PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA 21^{EME} REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

Lusaka, 25-26 octobre 2012

Jeudi 25 octobre

21-1 Message de bienvenue de la Présidente et adoption de l'ordre du jour

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration et en particulier à MM. Olivier Bovet, Alan MacLean et Donal Brown, qui sont de nouveaux membres du Conseil. Elle souhaite également la bienvenue aux coordonnateurs, présents à titre d'observateurs.

L'ordre du jour est adopté.

21-2 S'inspirer des progrès réalisés - une proposition pour améliorer l'ITIE

Jonas Moberg présente ce document, précisant que depuis la précédente réunion du Conseil d'administration au Pérou, le Groupe de travail sur la stratégie (GTS) s'est réuni à La Haye. La Présidente et le Secrétariat, explique-t-il, ont collaboré avec les sous-groupes du GTS pour élaborer le document « S'inspirer des progrès réalisés » dans le but d'améliorer la fiabilité et l'exhaustivité des données, faire de l'ITIE une plateforme plus solide pour l'adoption de réformes plus vastes, et améliorer la Validation.

Sur la base des discussions et décisions de la présente réunion du Conseil d'administration, de nouvelles propositions détaillées lui seront soumises avant sa prochaine réunion, prévue à Oslo en février.

Inclusion d'informations à caractère contextuel

Proposition 1 : Informations contextuelles

N°	Proposition	Résultat
1.	Il est proposé que les rapports ITIE doivent contenir des informations de base à caractère contextuel qui donnent au lecteur un aperçu du secteur en question. Les éléments à caractère informatif devraient comprendre : (a) les contributions à l'économie ; (b) la production ; (c) les revenus et les systèmes d'imposition ; (d) les comptes gouvernementaux et les systèmes budgétaires	Approuvée. Le consensus est que cette disposition devra être exigée , sous réserve de l'adoption d'exigences plus détaillées.

Il est proposé que le Secrétariat élabore un modèle standard pour l'inclusion d'informations contextuelles dans les rapports ITIE, afin qu'une certaine cohérence soit assurée. L'information prévue par ce modèle ne serait pas exhaustive et les pays pourraient décider de fournir davantage de

données.

Clare Short en conclut que le Conseil **convient que cette proposition deviendra une exigence.**

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE rédigera le libellé proposé pour la norme.

Le Secrétariat international de l'ITIE établira un modèle standard pour la soumission d'informations contextuelles.

Proposition 2 : Description des allocations

N°	Proposition	Résultat
2.	Il est proposé que chaque pays soit [tenu de/encouragé à] faire paraître une description de la façon dont les revenus des industries extractives sont alloués, c'est-à-dire que les rapports ITIE expliquent comment ces revenus (en espèces ou en nature) sont enregistrés dans le budget national. Dans les cas où les revenus gouvernementaux (en espèces et en nature) ne sont pas enregistrés dans le budget, l'utilisation faite de ces revenus devrait être explicitée, accompagnée de liens permettant de se référer aux rapports financiers qui en font état, selon les besoins, c'est-à-dire par exemple les fonds souverains/de développement, les autorités infranationales, les entreprises appartenant à l'État, etc.	Approuvée. Le consensus est que cette disposition devra être exigée, sous réserve de l'adoption d'exigences plus détaillées. Ces questions seront abordées en même temps que la proposition 1 relative à des informations contextuelles.

Il est noté que trois des Principes de l'ITIE réfèrent à l'utilisation des revenus extractifs. Toutefois, il a été vivement souligné qu'à travers cette proposition, il ne s'agissait de dicter aux gouvernements où allouer leurs fonds, mais simplement de décrire, de suivre et d'être transparent où ces fonds ont abouti et sur la manière dont ils ont été alloués.

Clare Short confirme qu'il est **convenu que cette proposition devienne une exigence.**

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE rédigera le libellé proposé pour la norme.

Proposition 3 : Allocation pour les programmes et les régions

N°	Proposition	Résultat
3.	Dans les cas où il est prévu d'allouer des revenus extractifs à des régions géographiques ou des programmes précis, il est proposé que des cibles et des objectifs clairs soient [exigés/encouragés] afin que la redevabilité soit optimisée et que l'efficacité avec laquelle de telles ressources sont utilisées soit soulignée.	Approuvée, sous réserve d'un libellé plus détaillé. Pas de discussion pour savoir si cette disposition devra être exigée ou pas.

Il est remarqué que l'intention première de cette proposition est d'encourager un débat sur l'usage efficace de ressources.

Clare Short en conclut que la **proposition est approuvée**.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE rédigera le libellé proposé pour la norme.

Proposition 4 : Intégration des données ITIE et des systèmes gouvernementaux

N°	Proposition	Résultat
4.	<p>Il est proposé que chacun des pays soit encouragé à :</p> <p>a. mettre à disposition un rapprochement des données paraissant dans les rapports ITIE avec celles enregistrées dans le budget gouvernemental et la comptabilité nationale.</p> <p>b. mettre à disposition des liens permettant d'accéder aux archives publiques relatives au budget et aux dépenses.</p> <p>c. mettre à disposition des informations ponctuelles qui permettront aux membres du public de mieux comprendre la nature volatile et limitée dans le temps des revenus issus des industries extractives.</p> <p>d. renforcer les liens entre l'ITIE et les processus de préparation et d'application du budget annuel et de gestion des finances publiques du pays.</p>	<p>Approuvée. Les mesures prévues doivent être encouragées, sous réserve de l'approbation d'un libellé plus détaillé. Il est convenu de ne pas utiliser le terme « rapprochement » sous 4(a), ainsi que le terme « ponctuel » sous 4(c). Il est également convenu d'explorer la possibilité de traiter de ces questions dans la section sur l'information de fond.</p>

Le but de cette proposition est d'encourager un débat dans le pays sur des thèmes tels que la volatilité des prix et la nature finie des ressources naturelles. Les membres du Conseil d'administration conviennent d'encourager le renforcement de liens avec les comptes gouvernementaux et les processus de gestion des finances publiques. Ils conviennent cependant que certaines modifications et quelques éclaircissements sont nécessaires.

Clare Short confirme que le but visé est d'intégrer l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux, et non de créer des systèmes parallèles. Elle conclut que la **proposition est approuvée**, et que la Secrétariat la reformulera, notamment pour en supprimer les termes « ponctuel » et « rapprochement », et qu'il envisage par la même de transférer la section 4.c) à la section relative aux informations contextuelles dans le cadre de la proposition 1.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE rédigera le libellé proposé pour la norme.

Données : ponctuelles, exhaustives et fiables

Propositions 5 et 6 - Données exhaustives

N°	Proposition	Résultat
----	-------------	----------

5.	Il est proposé d'exiger la «divulgence complète de tous les paiements pétroliers, gaziers et miniers significatifs par les entreprises aux gouvernements («paiements») et la pleine divulgation des revenus perçus par les gouvernements de la part des entreprises pétrolières, gazières et minières («revenus»), y compris un avis indépendant de la part du réconciliateur sur l'exhaustivité des données ».	Approuvée. Le consensus est que cette disposition devra être exigée , sous réserve de l'adoption d'exigences plus détaillées.
6.	Il est proposé que le Conseil d'administration examine les types d'impôts (flux de revenus) qui devront être inclus dans les rapports ITIE, précisant ceux qui seront facultatifs, et qu'il révise les formulaires de déclaration standard en conséquence.	Approuvée. Le consensus est que cette disposition devra être exigée , sous réserve de l'adoption d'exigences plus détaillées. Il est décidé que des formulaires standards seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

L'objet de cette proposition est de s'assurer que les rapports ITIE couvrent la totalité des paiements et revenus significatifs. Il est fait remarquer que le Conseil d'administration a déjà convenu qu'il soit procédé à l'élaboration d'un formulaire de déclaration standard qui lui sera soumis pour approbation. Clare Short en conclut que **le Conseil d'administration a approuvé les propositions 5 et 6**, comme étant **exigées** et que le Secrétariat en développera le libellé plus avant, en consultation avec les coordonnateurs nationaux et les réconciliateurs.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE établira le libellé voulu de la norme en consultation avec les coordonnateurs nationaux et les réconciliateurs.

Proposition 7 - Transferts infranationaux

N°	Proposition	Résultat
7.	Il est proposé que les pays mettant en œuvre l'ITIE soient [tenus de/encouragés à] divulguer les transferts infranationaux lorsqu'ils s'avèrent être significatifs. Comme cela est exigé à l'heure actuelle, les rapports ITIE doivent divulguer les paiements et revenus directs et significatifs au niveau infranational.	Approuvée. Selon le consensus qui est réuni, ces dispositions doivent être exigées dès lors qu'elles seront prescrites par une constitution ou une loi nationale , sous réserve de l'approbation d'exigences plus détaillées.

Il a été noté qu'il était nécessaire de faire la distinction entre les transferts réglementés par la législation ou des mécanismes de partage/distribution de revenus, et les transferts de nature ad hoc.

Clare Short en conclut qu'un consensus a été atteint pour que les dispositions de la proposition **soient exigées**.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE rédigera le libellé proposé pour la norme.

Proposition 8 - Qualité des données

N°	Proposition	Résultat
8.	<p>Il est proposé que les rapports ITIE fassent obligatoirement l'objet d'un processus de déclaration crédible garantissant la fiabilité des données, notamment en indiquant dans quelle mesure les entités participantes se sont prêtées à un mécanisme d'assurance adéquate et en révélant toute faiblesse ou lacune systémique y relative. Le rapport ITIE devra inclure un avis d'un administrateur indépendant sur la question de la fiabilité des données. Lorsque des faiblesses seront décelées au niveau de l'assurance qualité des données ITIE, il est proposé que l'Exigence sera considérée comme étant satisfaite si les rapports ITIE parviennent à montrer que des mesures raisonnables ont été prises en vue d'améliorer la qualité de l'audit de l'entreprise et du gouvernement, notamment à travers un processus permettant d'assurer le suivi des recommandations adoptées au cours de précédents cycles de déclaration ITIE. De plus, lorsque des faiblesses sont décelées au niveau de l'assurance qualité des données ITIE, il est proposé que le gouvernement et le groupe multipartite soient encouragés à entreprendre des actions afin de vérifier la qualité des données, par exemple, à travers des processus d'audit supplémentaires ainsi qu'à l'aide de vérifications ponctuelles si cela est nécessaire.</p>	<p>Approuvée. Le consensus est que cette disposition devrait être exigée, sous réserve de l'adoption d'exigences plus détaillées.</p>

Cette proposition n'imposerait pas d'exigences d'audit au-delà de celles qui sont déjà recommandées, mais elle documenterait les procédures d'assurance qualité appliquées par les entités déclarantes, identifierait toutes lacunes et faiblesses systémiques, et formulerait des recommandations en vue de renforcer ces systèmes. Des travaux supplémentaires seront nécessaires pour définir les actions qui permettront d'assurer la fiabilité du processus de déclaration. Clare Short en conclut que cette proposition a été **approuvée en tant qu'exigence**. Le Secrétariat en remaniera le libellé en consultation avec des réconciliateurs et d'autres parties prenantes.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE rédigera le libellé proposé pour la norme.

Proposition 9 – Désagrégation / Ventilation

N°	Proposition	Résultat
9.	<p>(a) Il est proposé d'exiger que les rapports ITIE fournissent une information par entreprise et par flux de revenu.</p> <p>(b) Alternativement, il est proposé que les revenus soient déclarés au niveau du projet.</p>	<p>(a) Approuvée. Le consensus est que cette disposition devra être exigée, sous réserve de l'adoption d'exigences plus détaillées.</p> <p>(b) Différée. La réunion réaffirme que les pays mettant en œuvre l'ITIE ont la latitude d'adopter la déclaration ITIE par projet s'ils optent pour cette voie. Il</p>

		est convenu de reporter la prise d'une décision à la réunion du Conseil d'administration à Oslo.
--	--	--

Corinna Gilfillan émet une déclaration exhortant les entreprises représentées au Conseil d'administration à se dissocier de la procédure intentée par l'American Petroleum Institute contre la Securities and Exchange Commission (SEC) des Etats-Unis en relation avec la loi Dodd-Frank s.1504. Elle a exprimé la déception des groupes de la société civile concernant aux tentatives des entreprises de renverser la législation sur la transparence qui est hautement complémentaire à l'ITIE et que cette action en justice est de surcroît incompatible avec les engagements émis envers l'ITIE. Corinna s'est déclarée consternée par la présentation erronée qui est faite de l'ITIE dans les motifs de cette action en justice.

Ibrahim Dankwanbo, Michel Okoko et Sidi Ould Zeïne se déclarent entièrement en faveur du principe de la déclaration par projet, laquelle est déjà pratiquée dans leurs pays. Harald Tollan introduit une note de réserve, en faisant remarquer que dans le cadre actuel, le système fiscal norvégien ne permettrait pas la déclaration ITIE par projet. D'autres expriment leurs préoccupations à propos du manque de clarté qui caractérise la définition d'un projet.

Donal Brown ne voit rien de discutable dans la proposition ga et déclare que tous les membres semblent d'accord sur la nécessité d'en faire une exigence. Il soutient la proposition gb, mais comme l'UE clarifiera sa position en décembre, il suggère que la décision du Conseil d'administration soit reportée à la réunion de février afin de prendre en compte les règles de l'Union européenne. Cette suggestion est généralement appuyée par les membres du collège des pays soutenant l'ITIE et du collège des entreprises.

Clare Short en conclut que la proposition **ga deviendra une exigence**, mais que la proposition **gb n'a pas recueilli de consensus à cette fin**. Elle suggère que le Secrétariat se livre à une concertation avec les pays mettant en œuvre l'ITIE qu'il remanie la proposition, afin qu'il soit possible de parvenir à une conclusion lors de la réunion du Conseil d'administration de février 2013 à Oslo. Elle souligne que ce report ne signifie pas que le processus ITIE dépend ou est lié à l'évolution de la situation aux Etats-Unis ou au sein de l'UE.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE consultera les pays mettant en œuvre l'ITIE et rédigera le libellé proposé pour la norme.

Propositions 10, 11 et 12 – Entreprises appartenant à l'État

N°	Proposition	Résultat
10.	Il est proposé que les rapports ITIE soient [tenus de/encouragés à] divulguer de manière désagrégée/ventilée les transferts significatifs des entreprises appartenant à l'État aux gouvernements, qu'il s'agisse de transferts monétaires ou en nature, et de les rapprocher.	Approuvée. Le consensus est que cette disposition devra être exigée , sous réserve de l'adoption d'exigences plus détaillées. Il est noté que les entreprises en question sont des « entreprises d'État dans leur propre

		pays »
11.	Il est proposé que les rapports ITIE soient [tenus de/encouragés à] contenir une explication des règles et pratiques courantes qui régissent les échanges entre le gouvernement et les entreprises appartenant à l'État, y compris les dispositions de financement de ces dernières.	Approuvée. Le consensus est que cette disposition devra être exigée , sous réserve de l'adoption d'exigences plus détaillées. Il est noté que les entreprises en question sont des « entreprises d'État dans leur propre pays »
12.	Il est proposé que les rapports ITIE soient [tenus de/encouragés à] contenir une déclaration unilatérale de la part des entreprises appartenant à l'État relative à leurs dépenses quasi-fiscales, telles que celles qu'elles effectuent dans le cadre de programmes sociaux et de projets d'infrastructures ou pour des subventions.	Approuvée. Le consensus est que cette disposition devrait être exigée , sous réserve de l'adoption d'exigences plus détaillées. Il est noté que les entreprises en question sont des « entreprises d'État dans leur propre pays »

Baiba Rubesa fait état des différences nombreuses qui existent entre les entreprises d'État dans le monde, dont les relations avec les gouvernements prennent des formes très diverses. Pour tenir compte de cette réalité, elle propose que cette disposition ne soit pas exigée, mais encouragée. Certains se rallient à ce point de vue. Cependant, plusieurs représentants de pays mettant en œuvre l'ITIE et de la société civile expriment fortement leur point de vue à l'effet que cette disposition devrait être exigée.

Clare Short en conclut qu'un consensus est atteint pour que les propositions **approuvées deviennent des exigences**, pour autant que certains aspects plus détaillées de ces exigences aient été approuvées. Le Secrétariat remaniera le libellé de ces propositions, en y incluant un texte confirmant que les propositions renvoient aux activités des entreprises d'État dans leur pays d'origine.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE rédigera le libellé proposé pour la norme.

Proposition 13 – Revente de revenus en nature

N°	Proposition	Résultat
13.	(a) Il est proposé qu'il soit [exigé/encouragé] que les rapports ITIE rapprochent une information émanant de l'entreprise acheteuse concernant la part de la production revenant à l'État, avec une information émanant de l'entreprise appartenant à l'État ou de l'organisme gouvernemental responsable de la vente. (b) À titre alternatif, il est proposé que l'entreprise appartenant à l'État soit [tenue de/encouragée à] rendre compte des volumes vendus et des revenus perçus, ventilés par type/qualité de produit, mois, marché et type d'acheteur, et de fournir également une liste	Différée. L'importance de ces enjeux est réaffirmée. Il convient de viser à ce que cette proposition devienne une exigence ; mais les participants notent que des travaux supplémentaires s'imposent pour s'assurer que toutes les exigences soient réalisables. De nouvelles discussions seront nécessaires avec les pays mettant en

	d'acheteurs, y compris les titulaires de contrats à terme et les acheteurs au comptant.	œuvre l'ITIE qui en seraient affectés.
--	---	--

Les membres du Conseil d'administration notent que la gestion de la part de l'État est souvent perçue comme affectée par la corruption et par le manque de transparence, et que ce domaine appelle à davantage de transparence. Ils constatent que le rapport ITIE de l'Irak rapproche les ventes à l'exportation des entreprises d'État et des entreprises acheteuses, tandis que l'ITIE Nigéria divulgue unilatéralement les ventes des entreprises d'État. Cependant, de nombreux membres du Conseil d'administration estiment que de plus amples recherches s'imposent pour établir le coût de ce travail de déclaration supplémentaire ainsi que les modalités pratiques de la mise en œuvre.

Jonas Moberg note que, même si l'on disposait d'informations supplémentaires, il serait malaisé d'effectuer une analyse des coûts-avantages de la proposition. Il propose que le Conseil d'administration songe à une période de mise en place progressive et consulte des spécialistes si nécessaire.

Clare Short en conclut que le souhait des membres du Conseil d'administration est que la proposition devienne une exigence, mais qu'une période de consultation plus longue est nécessaire afin qu'il soit possible de tirer des enseignements des pays qui procèdent déjà à de telles divulgations et de s'assurer de la faisabilité d'une exigence en ce sens. A partir de l'expérience acquise et de conseils extérieurs, le Secrétariat explorera les pratiques actuelles et remaniera la proposition.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE rédigera le libellé proposé pour la norme.

Proposition 14 – Dépenses sociales

N°	Proposition	Résultat
14.	Il est proposé que la divulgation de dépenses sociales continue à être encouragée.	Approuvée. La proposition est que la divulgation soit exigée lorsque des dépenses sociales sont exigées par contrat, et qu'elle soit encouragée dans toute autre situation.

Jonas Moberg rappelle qu'à la réunion du Conseil d'administration au Pérou, personne n'a demandé que cette proposition devienne une exigence. Il évoque aussi le fait que la divulgation des dépenses sociales est déjà encouragée (exigence gg). Baiba Rubesa estime qu'il serait sage d'étudier les normes existantes, telles que les orientations de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (Global Reporting Initiative - GRI).

Après de plus amples discussions, Clare Short en conclut que la publication de dépenses sociales convenues par contrat sera **exigée**. Quant à la publication de dépenses sociales volontaires, il est convenu de la maintenir comme étant **encouragée**.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE établira le libellé proposé de la norme, en clarifiant la différence entre paiements contractuels et paiements volontaires, ainsi qu'entre les paiements à des entités de l'État et les paiements à des tiers, et de considérer d'avoir recours à la norme existante de la GRI.

Proposition 15 – Droits de transit

N°	Proposition	Résultat
15.	Il est proposé que les pays mettant en œuvre l'ITIE soient [tenus de/encouragés à] divulguer les paiements et revenus liés au transport de pétrole, de gaz et de minéraux, lorsque ces paiements et revenus seront significatifs.	Approuvée. Le consensus réuni veut que cette disposition soit fortement encouragée , sous réserve d'éclaircissements supplémentaires sur les paiements couverts et l'approbation d'un libellé plus détaillé.

Jonas Moberg rappelle au Conseil d'administration que cette question ne concerne pas tous les pays. Elle est d'intérêt particulier pour le Tchad et un pays de sensibilisation comme l'Ukraine. Une telle proposition nécessiterait que l'on rédige un formulaire qui saisisse des paiements qui pourraient également impliquer d'autres entités, à savoir des pays voisins, ce qui pourrait occasionner des difficultés au niveau du recueil d'informations.

Clare Short en conclut qu'un consensus se dégage pour **approuver** cette proposition en faveur d'un **fort encouragement** de la procédure, et de prendre en considération la nécessité de plus de clarté pour définir quel type de paiements de transit serait couvert. Le Secrétariat proposera une nouvelle rédaction de ce texte ; sur cette base la mention de « fortement encouragé » serait également revue.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE rédigera le libellé proposé pour la norme.

Propositions 16 et 17- Licences et propriété réelle

N°	Proposition	Résultat
16.	Il est proposé que les pays mettant en œuvre l'ITIE soient tenus, sauf obstacles majeurs, de divulguer l'information essentielle sur chaque licence accordée, y compris le type de licence, les coordonnées de la concession, les concessionnaires, la date d'entrée en vigueur, la date d'octroi et la date d'expiration ou la première échéance de renouvellement. (b) Alternativement, il est proposé que les pays mettant en œuvre l'ITIE soient tenus de présenter un résumé à propos de ces questions ainsi qu'un lien vers une information publique concernant l'octroi de licences aux entreprises couvertes par le processus de déclaration ITIE. Les Groupes multipartites seraient encouragés à examiner en particulier les licences détenues, attribuées et transférées pendant la période comptable couverte par le rapport ITIE. Les groupes multipartites seraient également encouragés à fournir une information supplémentaire concernant l'identité des	Approuvée. Le Conseil d'administration retient la proposition selon laquelle ces dispositions devront être exigées , sous réserve de l'approbation d'exigences plus détaillées qui donneront aux groupes multipartites une certaine souplesse quant à l'adoption de l'approche la plus pratique et économique à leur égard. Les Groupes multipartites conviendront également des moyens d'introduire ces dispositions face au cas où les administrations infranationales délivreraient également des licences. Une infraction mineure ne compromettrait pas la

	propriétaires réels de chaque licence active.	Conformité. Il y a eu un consensus concernant le fait que l'information divulguée devrait inclure les propriétaires bénéficiaires des entreprises, sous réserve qu'une exigence pratique et détaillée puisse être développée.
17.	Il est proposé que les pays mettant en œuvre l'ITIE soient [tenus de/encouragés à] divulguer des informations essentielles concernant les offres des entreprises en réponse aux appels d'offres et les passations de marchés, tels que l'identité des soumissionnaires et de celui dont l'offre aura été retenue, le montant des offres et la conformité des soumissionnaires aux exigences techniques.	Un accord de principe à l'effet que cette disposition soit exigée , sous réserve de l'approbation de dispositions plus détaillées concernant les exigences techniques qu'il serait nécessaire de divulguer, en tenant compte de toute obligation de confidentialité commerciale.

Paolo de Sa souligne l'importance de la transparence des licences dans le cadre de la gouvernance des ressources naturelles. Plus de 50 % de l'ensemble des pays mettant en œuvre l'ITIE ont déjà rendu cette information publique. Ajouter chaque nouvelle licence au rapport serait plutôt pesant, estime-t-il, mais certains pays pourraient renvoyer le lecteur à des renseignements déjà disponibles dans des bases de données ou des portails Internet. Des difficultés se présentent dans les pays fédéralisés, où existent déjà des bases de données aux niveaux infranationaux. Paolo de Sa recommande l'adoption de la proposition 16b, plutôt que les propositions 16a et 17¹.

Les membres du Conseil d'administration sont généralement d'accord pour considérer que les dispositions de la proposition 16 doivent être exigées, mais que l'on donne pleine considération et souplesse aux pays dans le cadre de leur mise en œuvre de cette exigence. À titre de commentaire général, Edward Bickham a souligné le besoin, dès lors que le Conseil d'administration s'appliquerait à examiner des propositions techniques complexes, pour qu'il puisse avoir accès à des conseils d'experts.

Clare Short en conclut qu'il est décidé que la proposition 16 a été **approuvée comme étant exigée** et qu'il y avait un accord de principe que la proposition 17 devrait être **exigée**, sous réserve de l'approbation d'un libellé plus détaillé.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE et le sous-groupe de travail sur la pratique des licences produiront un projet de libellé pour cette norme.

Proposition 18 - Contrats

N°	Proposition	Résultat
----	-------------	----------

¹ Le document de fond de Paolo de Sa figure en annexe au document « S'inspirer des progrès réalisés ».

<p>18.</p>	<p>(a) Il est proposé que les pays mettant en œuvre l’ITIE soient [tenus de/encouragés à] divulguer tous contrats établissant les conditions régissant l’octroi et l’application de licences sur un site Internet gouvernemental officiel.</p> <p>(b) Alternativement, il est proposé que les pays mettant en œuvre l’ITIE décident eux-mêmes de l’opportunité de placer les contrats dans le domaine public.</p> <p>(c) Il est alternativement proposé que les exigences en matière de divulgation soient limitées à des contrats et des projets dégageant des flux de revenus significatifs mentionnés dans les rapports ITIE.</p>	<p>Le consensus selon lequel la divulgation des contrats devrait être référencée (disposition 18 b selon laquelle « les pays mettant en œuvre l’ITIE décident eux-mêmes de l’opportunité de placer les contrats dans le domaine public »), a est atteint, assorti de plusieurs suggestions nécessitant d’être étudiées plus avant, soit : « exiger » et « encourager » (18a). Un compromis a été présenté pour que la mention « exiger » soit sujette à la rédaction de sections commercialement sensibles, et/ou de limiter l’exigence aux seuls nouveaux contrat. Il a également été décidé de procéder à un sondage formel auprès des pays mettant en œuvre l’ITIE concernant leurs positions (« tenu », « encouragé » ou « peut décider »).</p>
-------------------	--	---

Jonas Moberg mentionne qu’un certain nombre de coordonnateurs nationaux sont en faveur d’une exigence en matière de transparence des contrats, tandis que d’autres préfèrent que l’on se borne à encourager cette transparence, compte tenu des obstacles juridiques qui pourraient possiblement surgir. L’Azerbaïdjan s’est déclaré opposée à la transparence des contrats.

Certains membres du Conseil d’administration font remarquer qu’il est nécessaire de respecter les clauses de confidentialité, surtout celles des accords de partage de la production, et préfèrent que l’ITIE se garde de toute référence à la transparence des contrats. D’autres voient dans la transparence des contrats un élément intégral de la transparence des ressources : la transparence s’impose si l’on veut évaluer les revenus. Ils proposent qu’on en fasse une exigence, sous réserve que l’on clarifie les obstacles juridiques qui pourraient se présenter, et que l’on procède à des consultations officielles à ce sujet parmi les pays mettant en œuvre l’ITIE.

Harald Tollan, le suppléant de Donal Brown, s’est montré en faveur de la transparence des contrats, mais a déclaré qu’il était important de considérer le contenu car dévoiler certaines informations technologiques, géologiques et financières commercialement sensibles diminuerait la position de négociation d’un pays. Mark Pearson propose que l’ITIE élabore un modèle qui contienne une information essentielle sans divulguer de données sensibles. Olivier Bovet suggère que l’on examine l’option IFC à partir du moment où l’on aura acquis de l’expérience sur celle-ci (elle ne sera appliquée qu’à partir de mai 2013).

Anthony Richter propose que les Groupes multipartites adoptent une politique de censure rédactionnelle, permettant d’exclure les secrets commerciaux et d’entreprises. Il suggère aussi que cette proposition ne s’applique qu’aux nouveaux contrats. Corinna Gilfillan, Jean Claude Katende, Ibrahim Dankwombo et Hannah Owusu-Koranteng ont eu le sentiment que la proposition 18 b) ne présentait aucun changement au statut quo déjà établi et qu’elle n’ajoutait pas de valeur substantielle aux dispositions existantes.

Clare Short en conclut que les membres du Conseil d'administration **sont d'accord pour retenir la proposition 18b** et qu'un consensus est atteint pour explorer les options d'encouragement ou d'exigence de la proposition 18a. À cette fin, il s'agira notamment de consulter les gouvernements et les Groupes multipartites des pays mettant en œuvre l'ITIE à propos des propositions 18a et 18b, et d'explorer, comme options possibles, l'opportunité d'appliquer des censures rédactionnelles et celle de limiter la proposition aux nouveaux contrats. Un projet de questionnaire sera diffusé parmi les pays mettant en œuvre l'ITIE. Le Secrétariat explorera également la possibilité d'établir un modèle de déclaration pour la divulgation de contrats.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE consultera les gouvernements de pays mettant en œuvre l'ITIE et explorera la possibilité de rédiger un modèle de déclaration pour la divulgation de contrats.

Vendredi 26 octobre

Proposition 19 - Participation de la société civile

N°	Proposition	Résultat
19.	Il est proposé qu'à Sydney, le Conseil d'administration nomme un groupe de travail chargé d'établir si les pratiques de l'ITIE favorisent la participation efficace des représentants de la société civile.	Convenue.

Les membres du Conseil d'administration sont d'accord sur la nécessité de procéder à une analyse plus poussée de la mise en œuvre et de l'efficacité des dispositions touchant à la participation de la société civile.

Clare Short en conclut que cette proposition est **adoptée** et que les travaux du groupe de travail se poursuivront après la réunion de Sydney avec l'implication des Comités de Sensibilisation, de Validation et de Réponse Rapide.

Actions

Le nouveau Conseil d'administration recommande que l'on nomme à Sydney un groupe de travail sur la participation de la société civile.

Proposition 20 - Plan de travail

N°	Proposition	Résultat
20.	Il est proposé que les Groupes multipartites doivent disposer en tout temps d'un plan de travail en cours d'application, dûment chiffré, officiellement approuvé et accessible au public. Ce plan devra comporter une déclaration énonçant les objectifs convenus se rapportant au pays mettant en œuvre l'ITIE et basés sur ses Principes. Il devra par ailleurs faire état des actions précises requises en vue d'atteindre ces objectifs, à l'aide de cibles mesurables et limitées dans le temps [en utilisant si possible des indicateurs appropriés]. Le champ d'application de la mise en œuvre de l'ITIE et	Convenue.

	les liens à d'autres réformes devront alors être adaptés de manière à ce qu'ils contribuent à l'atteinte de ces objectifs souhaités.	
--	--	--

Il est expliqué que cette proposition vise à transformer le plan de travail, qui aujourd'hui est un document essentiellement centré sur la Validation et les exigences minimales, en un document qui définit et gère l'ambition de stimuler le débat et d'induire des changements au sein du pays. D'après une remarque d'ordre général, Clare Short a remarqué que le Conseil d'administration ne pouvait pas se permettre de devenir trop rigide concernant les nouvelles exigences qui seraient adoptées, et qu'une approche nuancée devait continuer à être importante dans le cadre de la Validation. Elle en conclut que cette proposition est **adoptée**, et que le Secrétariat aura à formuler des orientations supplémentaires.

Actions

Le Secrétariat formulera des orientations supplémentaires.

Propositions 21 et 22 - Utilisation de données ITIE

N°	Proposition	Résultat
21.	Il est proposé que la norme ITIE exige que les fichiers de données ITIE soient publiés et qu'elle encourage les Groupes multipartites à rendre les rapports ITIE lisibles/consultables électroniquement (par ordinateur), ce qui offrira la possibilité de classer et de coder les informations qu'ils contiennent, et de les comparer avec d'autres informations financières publiques.	Convenue.
22.	Il est proposé que, sur la base des formulaires de déclaration courants, les pays mettant en œuvre l'ITIE soient tenus de soumettre un ensemble-noyau de données, condensé de chaque rapport ITIE publié, qui sera introduit dans la base de données mondiales de l'ITIE.	Au stade présent, l'emploi d'un modèle de déclaration standard doit être encouragé .

Compte tenu du peu d'expérience sur cette question et du risque de complications au niveau des pays, Jonas Moberg propose que, pour l'heure, l'on encourage l'emploi de données lisibles par ordinateur, que l'on élabore et utilise de bonnes pratiques, et que l'on explore les différentes possibilités qui se présentent avant d'ériger cette proposition en exigence.

Anthony Richter suggère que l'ITIE entre en rapport avec des initiatives nouvelles ou émergentes sur la standardisation des données, telles que le Partenariat pour un gouvernement transparent (OGP) et l'Open Data Initiative.

Clare Short en conclut que ces propositions sont **adoptées** et que leurs dispositions doivent uniquement être **encouragées** en attendant qu'une expérience plus poussée ait été acquise.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE élaborera le libellé de cette norme.

Proposition 23 - La Validation dans le contexte en présence

N°	Proposition	Résultat
23.	Il est proposé que les pays mettant en œuvre l'ITIE soient tenus de soumettre une auto-évaluation chaque année en tant que partie intégrante du rapport d'avancement annuel (l'exigence 21c actuelle), en évaluant leur performance par rapport aux Exigences de l'ITIE et aux engagements élargis convenus dans le plan de travail.	Convenue.

Clare Short souligne l'importance des auto-évaluations, qui constitueront un moyen supplémentaire permettant aux pays mettant en œuvre l'ITIE de démontrer son impact. Elle propose que ces évaluations ne soient pas effectuées uniquement par les Groupes multipartites, mais qu'elles soient menées aussi dans un contexte plus large qui permettrait, par exemple, aux citoyens d'exprimer leurs sentiments sur ce qu'ils attendent du processus de mise en œuvre. Jonas Moberg ajoute que la proposition a pour but de stimuler la prise en main de leurs propres processus par les Groupes multipartites, d'améliorer l'appropriation et de favoriser l'enracinement de l'ITIE dans les processus de réforme du pays.

Clare Short en conclut que la proposition est **adoptée**, sous réserve du remaniement rédactionnel nécessaire.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE élaborera le libellé de cette norme.

Proposition 24 - Examen annuel des rapports ITIE

N°	Proposition	Résultat
24.	Il est proposé que tous les rapports ITIE soient compilés et analysés chaque année, une attention particulière étant accordée à leur ponctualité, à leur exhaustivité, à la fiabilité de leurs données et au traitement des écarts éventuels qu'ils contiennent.	Convenue.

Jonas Moberg explique que cette proposition s'appuie sur l'expérience tirée des rapports « Extraction de données ». Elle s'inscrit dans le cadre des travaux du Secrétariat visant à documenter les progrès et les impacts de la mise en œuvre. En tant que telle, elle ne deviendra pas une exigence pour les pays mettant en œuvre l'ITIE.

Clare Short en conclut que la **proposition est adoptée**, et que le Secrétariat fera appel à une expertise externe si nécessaire. Il explorera également la possibilité (et le coût) du recours externe partiel ou total pour commissionner cette activité.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE remaniera le libellé de la proposition et explorera la possibilité d'externaliser entièrement cette activité.

Proposition 25 - Groupe d'experts

N°	Proposition	Résultat
25.	Il est proposé que le Conseil d'administration, lors de sa réunion de Sydney, nomme un groupe d'experts qui sera chargé d'examiner l'impact de l'ITIE à travers le monde et dans les pays mettant en œuvre l'ITIE, et ce, pour une période initiale de deux ans.	Pas de décision prise jusqu'ici.

Stuart Brooks demande de plus amples précisions sur la manière dont ce groupe fonctionnera. Il estime que si le groupe est appelé à régulièrement à se rendre dans des pays mettant en œuvre l'ITIE, le budget annuel de 150 000 dollars US mentionné pourrait ne pas être suffisant. En fonction de sa composition, ou des pays qu'il visitera ou ne visitera pas, ce groupe pourrait être exposé à des reproches en matière de partialité.

Anthony Richter suggère que le groupe d'experts ait pour mission de superviser les travaux d'évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE confiés à des consultants. Cette solution préserverait le prestige du groupe d'experts tout en répondant aux préoccupations exprimées.

Care Short se dit favorable à cette idée. Elle en conclut que le Secrétariat devra élaborer la proposition plus avant en formulant des Termes de Référence et en établissant les coûts à prévoir, puis présentera une proposition révisée au Conseil d'administration à Oslo.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE établira les Termes de Référence et les coûts associés à cette proposition d'ici la réunion de Sydney.

Propositions 26 et 27 - Que valider et comment valider ?

N°	Proposition	Résultat
26.	Il est proposé que, comme c'est le cas actuellement, la Validation porte sur une évaluation du respect de toutes les Exigences de l'ITIE et établisse si celles-ci ont été satisfaites ou non. Ce qui devra être validé sera modifié en accord avec la proposition de réviser et de simplifier les Exigences de l'ITIE.	Convenu.
27.	<p>27a. Il est proposé que l'évaluation basée sur le principe de « faire passer/recaler » actuelle soit complétée par des évaluations plus nuancées. Cela pourrait se faire par un classement numérique assez simple (ou une attribution d'étoiles). Cette attribution de points ou d'étoiles serait complétée par des rapports narratifs.</p> <p>27b. Il est proposé que l'évaluation nuancée soit appliquée à toutes les exigences. Elle pourrait s'inspirer du système actuel visant à évaluer le pays selon qu'il enregistre, pour la période considérée, une absence de progrès, la réalisation de progrès significatifs, ou le respect des règles prévues pour la Conformité. À cela pourrait s'ajouter une quatrième note reconnaissant toute réalisation allant au-delà des exigences minimales.</p> <p>27c. Il est alternativement proposé qu'une évaluation nuancée</p>	Davantage de travaux seront requis pour définir un système d'évaluation nuancée de manière plus complète.

	s'applique seulement aux innovations et aux efforts pour dépasser les exigences minimales.	
--	--	--

Jonas Moberg présente les propositions qui ont été formulées pour mettre en place un système de Validation révisé qui, tout en conservant sa dimension actuelle à exigences satisfaites/non satisfaites, inclurait également une évaluation plus nuancée. Une telle disposition encouragerait les progrès vers la réalisation de la Conformité et inciterait les pays à aller au-delà des exigences minimales. Il explique que la proposition 26 confirme l'actuel système binaire « satisfait/non satisfait », que la proposition 27a porte simplement sur une acceptation éventuelle que ce système soit complété, et que les propositions 27b et 27c traitent de moyens alternatifs d'application d'une évaluation nuancée. La forme exacte de cette évaluation nuancée n'a pas encore été définie.

Un certain scepticisme concernant l'utilisation d'un système de classification numérique a régné. Julie McDowell craint entre autre que l'application de la proposition 27b ne soit complexe pour le Comité de Validation. Jonas Moberg fait remarquer que, pour le Comité de Validation et le Conseil d'administration, juger de la satisfaction ou non à des exigences données présentera toujours des difficultés, mais que ce jugement serait facilité par l'adoption d'un système légèrement plus nuancé, à quatre niveaux par exemple.

Clare Short en conclut que le **consensus pour la proposition 26 avait été atteint et que le système « faire passer/recaler » devait être maintenu, et que le Conseil d'administration reconnaissait la nécessité d'aller au-delà de ce système.** Le Secrétariat proposera un libellé plus précis et présentera diverses options pour mieux cerner les caractéristiques possibles d'un nouveau système.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE élaborera la proposition prévoyant d'instituer des évaluations nuancées.

Propositions 28, 29 et 30 – Qui valide et quand ? Qui paye pour la Validation ?

N°	Proposition	Résultat
28.	Il est proposé que tous les pays mettant en œuvre l'ITIE soient validés tous les trois ans.	Convenue pour tous les pays Conformes. Les règles existantes restent applicables aux pays Candidats.
29.	29a. Il est proposé que, comme cela se fait actuellement, la Validation soit assurée par des validateurs indépendants, mais que les modalités de recrutement des validateurs et de conclusion de contrats de services avec eux soient modifiées. 29b. Il est proposé que le recrutement des validateurs et la conclusion de contrats de services avec eux soient contrôlés par le Conseil d'administration de l'ITIE et le Secrétariat. Le Secrétariat administrerait la procédure d'appel d'offres pour chaque Validation, en puisant sur un ensemble limité de validateurs accrédités. Le Secrétariat examinerait les propositions techniques et financières des validateurs et présenterait une liste de présélection aux pays mettant en œuvre l'ITIE, qui auraient la faculté de retenir un validateur de leur choix. Le contrat serait passé entre le validateur	La proposition 29b est convenue.

	<p>et le Secrétariat.</p> <p>29c. Il est alternativement proposé que, comme c'est le cas actuellement, le recrutement des validateurs et les dispositions contractuelles y afférentes soient pris en charge par les pays mettant en œuvre l'ITIE.</p>	
30.	<p>30a. Il est proposé que la Validation soit financée par la direction internationale de l'ITIE/le FMDT. À l'heure actuelle, les pays mettant en œuvre l'ITIE sont tenus de prendre à leur charge la plus grosse partie des frais de Validation (Note-Directive n° 4). Le FMDT finance la plupart des rapports ITIE. Il est suggéré que cette disposition soit modifiée afin que les pays mettant en œuvre l'ITIE soient tenus de prendre charge d'une partie des frais de préparation des rapports ITIE. Cela aura pour effet de mieux intégrer l'élaboration de rapports ITIE au sein des systèmes gouvernementaux tout en intégrant l'évaluation générale de la qualité dans les processus internationaux.</p> <p>30b. Il est alternativement proposé que la Validation soit financée au moyen d'une cotisation à régler par tous les pays mettant en œuvre l'ITIE.</p>	<p>La proposition 30a est convenue en principe, sous réserve d'une étude plus poussées des coûts à prévoir.</p>

Sidi Ould Zeïne fait remarquer que les coordonnateurs nationaux seraient majoritairement favorables à la réalisation de Validations tous les trois ans, bien que certains jugent cet intervalle assez court. Les coordonnateurs nationaux seraient également en faveur de la proposition 29b, à savoir le recrutement de validateurs étant supervisé par le Secrétariat.

Olivier Bovet propose que, à des fins de clarification, que l'on substitue l'expression de « pays mettant en œuvre l'ITIE » à celle de « pays Conformes » dans la proposition 28.

Clare Short en conclut qu'un **consensus est atteint pour l'adoption des propositions 28 et 29b** et que le Secrétariat établira les coûts entraînés par leur application et formulera des options de financement. Le Secrétariat explorera également les possibilités de recourir à des consultants locaux en tant que partenaires des validateurs internationaux.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE reformulera la proposition, l'assortissant d'une indication des coûts à prévoir et des options de financement possibles.

Modification de l'agencement des Règles de l'ITIE

Proposition 31 : Réduire les exigences à 7

N°	Proposition	Résultat
31.	<p>Il est proposé que les Critères et Exigences actuels de l'ITIE et toutes les propositions additionnelles au titre d'exigences supplémentaires soient amalgamés pour former les sept exigences suivantes :</p> <p>L'ITIE exige :</p>	<p>Convenu en principe.</p>

	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une surveillance multipartite effective et l'implication des parties prenantes. 2. La publication des rapports ITIE en temps voulu. 3. Des rapports ITIE qui soient exhaustifs, comprenant la divulgation complète par le gouvernement de tous les revenus issus des industries extractives, et couvrant tous les paiements significatifs effectués par les entreprises pétrolières, gazières et minières. 4. Un processus de déclaration crédible qui garantisse la fiabilité des données. 5. La publication de rapports ITIE qui soient compréhensibles et publiquement accessibles, et qui contribuent au débat public. 6 : Que le gouvernement et le Groupe multipartite prennent des mesures en vue de tirer parti des enseignements, d'expliquer les écarts, de donner suite aux recommandations communiquées par le réconciliateur, et de veiller à ce que la mise en œuvre de l'ITIE soit durable. 7. Que le gouvernement et le Groupe multipartite identifient les engagements élargis qu'ils auront à prendre, et les acquittent effectivement en démontrant leur adhésion aux Principes de l'ITIE. 	
--	--	--

Clare Short rappelle aux membres du Conseil d'administration que de nouvelles discussions auront lieu pour discuter de questions de nuance et que l'examen de l'Exigence n°7 sera repris pour refléter l'issue des ces discussions. Jonas Moberg ajoute que le but de cette proposition est de ne plus se fonder sur une quarantaine de pages remplies de règles compactes pour passer à un ensemble d'exigences plus simple, plus clair et plus concis. Ces nouvelles exigences devront contenir les dispositions des règles actuelles. Edward Bickham a soulevé l'importance d'apporter des amendements à l'Exigence n°3 afin de couvrir non seulement les revenus conventionnels mais aussi les transferts de valeur relatifs aux accords/dispositions de troc.

Clare Short en conclut que le Conseil d'administration est **d'accord pour réduire le nombre des Exigences à sept** et qu'il sera nécessaire de poursuivre la discussion de cette proposition et la rédaction de son texte.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE va poursuivre l'élaboration des exigences essentielles.

Proposition 32 : Exigences en matière d'adhésion

N°	Proposition	Résultat
32.	Il est proposé que les cinq Exigences initiales en matière d'adhésion à l'ITIE restent essentiellement inchangées mais qu'elles soient assorties d'une disposition de mise en œuvre adaptée, autrement dit, qu'elles permettent à un pays souhaitant s'écarter des Exigences de mise en œuvre de requérir, dans sa demande de Candidature ou avant d'entamer le processus de déclaration, l'agrément préalable de ladite approche alternative envers la mise	Convenue en principe mais une note d'orientation devra être rédigée.

	en œuvre.	
--	-----------	--

Jonas Moberg fait remarquer que plusieurs pays mettant en œuvre l'ITIE, notamment l'Irak et le Nigéria, ont adapté leur mise en œuvre pour des raisons nationales et constitutionnelles valables. Cette proposition aidera des pays envisageant de mettre en œuvre l'ITIE à contourner des facteurs restrictifs.

Certains membres du Conseil d'administration s'inquiètent de ce que cette proposition soit invoquée comme échappatoire par des pays souhaitant exclure des éléments clés de la gestion des ressources naturelles bine qu'il ait été fait remarquer qu'une telle flexibilité serait explicitement sujette à l'approbation du Conseil d'administration.

Clare Short en conclut que les Conseil d'administration est **d'accord avec le fait de développer plus encore cette proposition**. Le Secrétariat soumettra un projet de note d'orientation à l'approbation du Conseil d'administration.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE préparera une note d'orientation.

Proposition 33 : Intégrer les Notes-Directives

N°	Proposition	Résultat
33.	Il est proposé que les Notes-Directives actuelles soient intégrées d'une façon appropriée dans les Exigences, les annexes et le chapitre relatif à la Validation.	Convenue.

Clare Short en conclut que les Conseil d'administration est d'accord avec cette proposition.

Prochaines étapes

Jonas Moberg suggère que le Secrétariat s'attelle immédiatement aux révisions rédactionnelles nécessaires et se concerta avec un certain nombre de membres du Conseil d'administration et les coordonnateurs nationaux. Le Secrétariat pourra également faire appel à des experts et discuter avec les réconciliateurs le cas échéant. Un projet de document sera diffusé fin janvier, bien avant la prochaine réunion du Conseil d'administration à Oslo, prévue pour les 26 et 27 février 2013. Le Secrétariat sollicitera l'avis de pays mettant en œuvre l'ITIE sur les questions de transparence de contrats, de ventes par les entreprises appartenant à l'État et de déclarations par projet, le Conseil d'administration devant approuver tous documents de consultation.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE rédigera la version révisée de la norme ITIE en consultation avec les pays mettant en œuvre l'ITIE, des experts et des membres du Conseil d'administration.

21-3 Rapport du Chef du Secrétariat

Jonas Moberg présente un aperçu général des actions entreprises par les parties prenantes de l'ITIE et par le Secrétariat international depuis la 20^e réunion du Conseil d'administration au Pérou. Il fait état des actions suivantes : séminaires de formation à Abidjan, Cologne et Lusaka (GIZ, Banque mondiale et Secrétariat international), étude de cadrage par la Banque mondiale sur la mise en œuvre de l'ITIE au Brésil, résolution déposée par la Belgique à l'AGNU, réunions de la Présidente de l'ITIE avec l'OCDE et le gouvernement français, présence aux réunions d'automne de la Banque mondiale et du FMI à Tokyo, et réunion, financée par l'UE et la Banque mondiale, des coordonnateurs nationaux à Lusaka.

21-4 Rapport du Comité de Validation

21-4-A Demande de prorogation de l'échéance de Validation présentée par le Tchad

Eelco de Groot, Président du Comité de Validation, présente la demande du Tchad pour que son échéance de Validation soit prorogée. A la lumière de la publication des rapports ITIE 2007-2009 du Tchad datant du 15 octobre, le Comité de Validation propose que la décision sur le Tchad soit différée jusqu'à ce que le Comité ait analysé le rapport et d'autres informations supplémentaires récemment soumises. Le Comité de Validation soumettra, par circulaire, une recommandation à la décision du Conseil d'administration. Ce dernier accepte de retenir cette approche.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE fournira d'autres éléments d'information au Comité de Validation afin de lui permettre d'arrêter une recommandation finale.

21-4-B Rapport final de Validation de la Guinée

Eelco de Groot présente le rapport de Validation de la Guinée. Selon l'évaluation du Comité de Validation, la Guinée a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration convient que la Guinée n'est pas parvenue à la Conformité et conclut que, conformément aux dispositions transitoires prévues à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE, la Guinée conservera son statut de pays Candidat pour une nouvelle période de 18 mois (prenant fin au 26 avril 2013) au terme de laquelle elle devra avoir achevé une Validation témoignant de sa Conformité, et en particulier de son respect de l'Exigence 5(e) relative à la production régulière et ponctuelle de rapports ITIE. Si la Guinée n'atteint pas le statut de pays Conforme à la fin de cette période, elle sera rayée de la liste des pays mettant en œuvre l'ITIE. Le texte entier de la décision est présenté à l'annexe A ci-dessous.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE informera la Guinée de sa décision.

21-4-C Rapport final de Validation de l'Irak

Eelco de Groot et Eddie Rich présentent le rapport de Validation de l'Irak, proposant que le Conseil d'administration reporte sa décision au sujet de ce pays. Le Comité de Validation a reçu des

nouvelles indiquant que la décision du Groupe multipartite d'imposer des restrictions sur le financement des organisations de la société civile représentées au sein du Groupe multipartite irakien n'avait pas encore été révoquée. Le Groupe multipartite irakien va se réunir le 12 novembre pour discuter de cette question. Le Comité de Validation estime qu'il n'est actuellement pas possible de conclure que l'Exigence 4, relative à la participation de la société civile, est désormais satisfaite. Le Comité devra attendre de connaître l'issue de la réunion du Groupe multipartite avant de revoir sa décision concernant la Conformité de l'Irak. Le Conseil d'administration se rallie à cette approche.

Actions

Le Comité de Validation examinera les éléments supplémentaires que l'ITIE Irak lui communiquera.

21-4-D Examen du Secrétariat relatif au Mozambique

Le Conseil d'administration se penche sur l'Examen du Secrétariat relatif au Mozambique. Il parvient à la conclusion que le Mozambique a accompli toutes les mesures correctives requises par le Conseil d'administration, et convient que le Mozambique soit désigné pays Conforme. En vertu des Règles de l'ITIE, le Mozambique devra être revalidé d'ici cinq ans (soit, au plus tard le 26 octobre 2017). Le texte de la décision est présenté à l'annexe A ci-dessous.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE informera le Mozambique de son accession à la Conformité à l'ITIE.

21-5 Actualité de la mise en œuvre et Bref rapport de la Banque mondiale/FMDT

Actualité de la mise en œuvre

Jonas Moberg présente les nouvelles pages de pays du site Internet de l'ITIE ainsi que l'actualité de la mise en œuvre. Il attire l'attention du Conseil d'administration sur les enjeux suivants :

- Un certain nombre de pays pourraient ne pas parvenir à la Conformité après une seconde Validation. La question qui se pose est de savoir si ces pays devront être radiés automatiquement.
- Pour de nombreux pays, l'échéance en matière de production régulière et ponctuelle de rapports arrive à la fin de cette année. Le Conseil d'administration devra réfléchir aux conséquences qui en découlent pour les pays qui peinent à respecter cette échéance.
- Selon les Règles 2011, les pays Conformés sont tenus de publier un rapport d'activités annuel au plus tard le 1er juillet 2012. Le Conseil d'administration devra étudier les conséquences qui en découleront pour les pays n'ayant pas encore produit ce rapport.

Michel Okoko constate que le codage couleur utilisé dans les pages du document d'actualité de la mise en œuvre ne permet pas d'apprécier suffisamment les efforts récents. Sam Bartlett évoque les pages pays de la version en ligne du document traitant de l'actualité de la mise en œuvre, où l'on

trouve les informations les plus récentes, y compris des suggestions concernant les mesures de soutien à la mise en œuvre. Le codage couleur a pour but de mettre en évidence, de manière simple et claire, les sujets de préoccupation à l'intention du Conseil d'administration.

Edward Bickham fait remarquer que de nombreux pays risquent de ne pas respecter leurs échéances respectives. Il a le sentiment qu'il serait souhaitable de ne pas répondre d'une manière draconienne à des infractions d'ordre techniques ou relativement mineures, mais a reconnu qu'une flexibilité excessive autour des dates butoirs et des Exigences nuiraient à la norme. Il suggère que le Conseil d'administration envisage une approche consistant en « deux ou trois actions avant que le pays ne soit mis sur la touche », ce qui entraînerait une nouvelle Validation automatique après un certain nombre autorisé d'infractions. Il suggère aussi que, dans le document d'actualité de la mise en œuvre, l'on utilise des flèches pour indiquer la direction des progrès/statut de chaque pays.

Clare Short en conclut que le Secrétariat présentera les options que le Conseil d'administration pourrait envisager pour résoudre les problèmes liés au non respect des échéances. Tout en soulignant la nécessité pour le Conseil d'administration de s'en tenir à ses principes, elle reconnaît la nécessité de ménager une certaine souplesse.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE formulera, à l'intention du Conseil d'administration, des options permettant de gérer l'échec d'une deuxième Validation, la non publication de rapports ITIE en temps voulu et la non publication de rapports d'activité annuels.

FMDT

Paolo de Sa explique que l'équipe du FMDT à la Banque mondiale aura à examiner les répercussions possibles de l'examen stratégique pour le Fonds d'affectation, particulièrement en ce qui concerne le réaménagement de la Validation. Il confirme que les bailleurs du FMDT ont récemment satisfait aux exigences devant permettre la reconduction des activités du Fonds pour une nouvelle période de trois ans aboutissant à 2016.

Clare Short se félicite des remarques du nouveau président de la Banque mondiale concernant la nécessité d'une efficacité accrue. Elle exprime l'espoir que les procédures bureaucratiques seront bientôt simplifiées.

20-6 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation

Anthony Richter, Président du Comité de Candidature et de Sensibilisation, présente la recommandation de réadmettre Sao Tomé-et-Principe en tant que pays Candidat de l'ITIE.

Le Conseil d'administration avalise cette recommandation, et félicite le gouvernement et le Groupe multipartite de cet État pour les progrès accomplis.

Actions

Le Secrétariat international de l'ITIE informera Sao Tomé-et-Principe de sa réadmission en tant que pays Candidat.

20-7 Rapport du Comité de Gouvernance

Baiba Rubesa, Présidente du Comité de Gouvernance, annonce que le Code de conduite sera distribué aux membres du Conseil d'administration en vue de son éventuelle approbation à Oslo. Elle invite les représentants des pays soutenant l'ITIE à faire partie du Comité de Gouvernance.

Baiba Rubesa présente la recommandation de la prorogation de la suspension de Madagascar d'une année. Elle rappelle que Madagascar pourra demander la levée de cette suspension à tout moment.

Edward Bickham invite vivement le Conseil d'administration à réexaminer la validité de cette suspension à la lumière des progrès qui ont été enregistrés à Madagascar. Il fait état de la mise en place d'un gouvernement de transition devant lequel un certain nombre d'ambassadeurs (notamment ceux de la Suisse et de l'Afrique du Sud) ont récemment présenté leurs lettres de créance, et souligne également les progrès continus dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE et le soutien du Groupe multipartite dans le cadre de la levée de la suspension. Il fait remarquer qu'une prorogation de la suspension pourrait avoir des répercussions sur le financement des travaux de mise en œuvre actuel et sur l'élan de ces travaux dans le pays. Robert Moïdokana ajoute qu'un certain nombre d'instances de transition régionales ont été mises en place par des acteurs régionaux, et que celles-ci ont été approuvées par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Il se réfère également à l'échéance de mai 2013 que les Nations Unies ont imposée pour la tenue d'élections présidentielles à Madagascar.

Eddie Rich rappelle aux membres du Conseil d'administration que la procédure qu'ils sont priés d'observer est de parvenir à une décision sur l'opportunité d'étendre ou non la suspension de Madagascar, étant donné que l'échéance prévue pour cette décision est déjà passée. Il ajoute que Madagascar a, le 8 octobre, officiellement demandé la levée de sa suspension. Il rappelle aussi qu'il a été décidé que le maintien ou la levée de la suspension serait déterminé par la reconnaissance de l'actuel gouvernement de Madagascar par l'Union africaine. Or, l'UA n'a pas encore reconnu ce gouvernement. Répondant aux préoccupations exprimées par Edward Bickham concernant le financement, il confirme que, selon ce qu'il croit savoir, Madagascar acceptera toute reprise des financements de la Banque mondiale et de la Banque africaine de Développement, même si la suspension était renouvelée.

Baiba Rubesa souligne qu'aucune orientation n'existe actuellement sur la manière de gérer la suspension de pays (par exemple, on ne sait si de tels pays peuvent être invités aux réunions de coordonnateurs nationaux).

Clare Short en conclut que la suspension doit être prorogée, mais que la possibilité de la lever soit maintenue sous revue.

Actions

Le Secrétariat international informera Madagascar du renouvellement de sa suspension et que cette décision sera sujette à une nouvelle revue dans les mois à venir en fonction des avancées politiques.

Le Comité de Gouvernance présentera, lors de la réunion du Conseil d'administration à Oslo, le Code de conduite des responsables de l'ITIE ainsi que la politique de divulgation de l'ITIE.

21-8 Plan de travail 2013

Jonas Moberg présente le plan de travail, indiquant que certaines réserves y ont été introduites en attendant l'issue du processus d'examen stratégique. Il propose que le plan de travail ne soit pas discuté à Lusaka, mais que les membres du Conseil d'administration forment des remarques écrites à son sujet. Le Secrétariat distribuera alors, par circulaire, un texte définitif en vue de son approbation par le Conseil d'administration.

Clare Short en conclut que le Conseil d'administration se rallie à cette approche, et elle invite les membres du Conseil d'administration à envoyer leurs commentaires.

Actions

Le Secrétariat international diffusera par voie de Circulaire, le projet de plan de travail 2013, ainsi que le budget y relatif, en vue de recevoir les commentaires du Conseil d'administration.

Rapport 21-9 du Comité des Finances.

Eddie Rich présente des documents sur les comptes non audités pour la période de janvier à juin 2012 et le budget 2013 au nom du Comité des Finances. Il fait référence aux documents d'information sur la stratégie de financement et d'investissement de l'ITIE, et au rapport sur la politique de gestion des devises, qui ont été remis aux membres du Conseil d'administration. S'agissant des chiffres pour 2012, il constate que la collecte de fonds pour cet exercice a dépassé les montants projetés, alors que les dépenses ont suivi les projections du budget. Cela signifie que le montant qui sera reporté à la fin de cette année, selon les projections actuelles, égal au double des 740 000 dollars US qui ont pu être reportés de l'exercice 2011. Le Comité des Finances a convenu d'examiner cette situation à l'issue de la Conférence mondiale de l'ITIE en 2013.

Le budget 2013 sera examiné par le Conseil d'administration en même temps que le plan de travail 2013.

21-10 La 6^e Conférence mondiale de l'ITIE

Sam Bartlett présente le document sur la Conférence mondiale en exposant les progrès qui ont été réalisées sur les objectifs, le programme, les invitations, la gestion, le financement et les contacts médiatiques relatifs à cet événement. Clare Short annonce que le Comité d'assistance au développement de l'OCDE a suggéré la tenue d'une réunion en marge de cette Conférence.

21-11 Réunions du Conseil d'administration en 2013

Jonas Moberg rappelle que la prochaine réunion du Conseil aura lieu à Oslo les 26-27 février et que cette date a été confirmée. Il invite le Conseil d'administration à convoquer, à l'occasion de la Conférence de Sydney, une réunion à laquelle seront réunis les membres nouveaux et sortants du Conseil d'administration. Il suggère également la tenue d'une nouvelle réunion en septembre 2013.

Anthony Richter soulève la possibilité, suggérée par le Comité de Gouvernance, que le mandat du prochain Conseil d'administration soit porté à trois ans, contre deux ans actuellement. Le Comité de Gouvernance est prié de préparer un document sur cette question pour la réunion du Conseil d'administration à Oslo.

Actions

Le Secrétariat international diffusera les dates et les lieux proposés pour les réunions du Conseil d'administration en 2013.

Le Comité de Gouvernance formulera une proposition ayant trait à l'extension du mandat du Conseil d'administration à trois ans.

Divers

Baiba Rubesa suggère qu'à la réunion d'Oslo, l'on commence les travaux en abordant les questions d'intendance telles que la situation financière et le plan de travail, afin de garantir qu'elles reçoivent toute l'attention nécessaire. Cette proposition est acceptée.

Stuart Brooks propose que soient formulées des orientations en matière d'appels de contribution financière adressés à des entreprises par des gouvernements ou des Groupes multipartites. Jonas Moberg suggère que le Comité de Gouvernance formule des orientations provisoires sur cette question, notant que de telles contributions mériteraient d'être envisagées pourvu qu'elles soient transparentes et versées équitablement par les entreprises. De telles contributions devraient préférablement être destinées aux activités ad hoc des Groupes multipartites, et non au soutien à long terme de ces derniers.

Edward Bickham demande à savoir s'il sera procédé à une évaluation de l'ITIE avant la Conférence mondiale. Le Conseil d'administration estime qu'il sera préférable de finaliser et d'absorber les conséquences de l'examen stratégique en premier lieu.

Actions

Le Secrétariat international proposera que les questions d'intendance figurent en tête de l'ordre du jour de la réunion d'Oslo.

Le Comité de Gouvernance élaborera des orientations concernant les demandes de contribution financière et en nature émanant des Groupes multipartites.

Liste des participants

Présidence de séance

L'Honorable Clare SHORT

Pays

Pays mettant en œuvre l'ITIE

M. Sidi OULD ZEÏNE, Président du Comité national, ITIE Mauritanie

M. Florent Michel OKOKO, Président du Comité exécutif, ITIE Congo

Suppléant : Mr Robert MOÏDOKANA, Coordinateur national de l'ITIE, République centrafricaine

M. Ibrahim DANKWANBO, Contrôleur général des comptes, Nigéria

Suppléant : **M. Roosevelt Gasolin JAYJAY**, Libéria

Pays soutenant l'ITIE

Suppléant : **M. Mark PEARSON**, Directeur général des Relations externes, Ressources naturelles Canada, Canada

M. Donal BROWN, Chef des politiques et programmes régionaux pour l'Afrique, Département du développement international, Royaume-Uni

Suppléant : **M. Harald TOLLAN**, Chef conseiller, ministère des Affaires étrangères, Norvège

M. Olivier BOVET, Gestionnaire de programme senior, Promotion du commerce, SECO, Suisse

Organisations de la société civile

M. Dorjdari NAMKHAJANTSAN, Chef de service, Open Society Forum, Mongolie

Suppléant : **M. Merico J. Dos REIS**, Directeur, Institut Luta Hamutuk, Timor-Leste

Mme Hannah OWUSU-KORANTENG, Wacam, Ghana

M. Jean Claude KATENDE, Président National de l'ASADHO, Association africaine de Défense des Droits de l'Homme, Coordinateur PCQVP, République démocratique du Congo

Mme Corinna GILFILLAN, Chef, Global Witness, États-Unis

Suppléant : **M. Eelco De GROOT**, Responsable principal des politiques, Cordaid, Pays-Bas

M. Anthony Richter, Directeur associé, Fondation pour une Société ouverte, États-Unis

Entreprises, investisseurs compris

Mme Baiba RUBESA, Directrice chargée de la responsabilité sociale d'entreprise, Statoil ASA

M. Stuart BROOKS, Directeur des relations internationales, Chevron

Suppléant : **M. Guillermo GARCIA**, Gestionnaire de la transparence, Corporation ExxonMobil

M. Jim MILLER, Vice-président pour les questions d'environnement, Freeport-McMoRan, Copper & Gold Inc.

Suppléant : **M. Edward BICKHAM**, Conseiller, Conseil international des mines et métaux

Mme Debra VALENTINE, Cadre dirigeant du groupe, Affaires légales et externes, Rio Tinto

M. Alan McLEAN, Responsable de fiscalité du groupe, Royal Dutch Shell

Mme Julie McDOWELL, Directrice de l'investissement durable et responsable, Standard Life Investments

Suppléant : M. David Diamond, Directeur de l'investissement durable et responsable, Allianz GI Europe

Secrétaire du Conseil d'administration

M. Jonas Moberg, Chef du Secrétariat de l'ITIE, Oslo

Observateurs

M. Javier AGUILAR, Directeur adjoint des programmes, Banque mondiale

M. Manpreet Singh ANAND, Conseiller principal en politiques, Chevron

M. Bady BALDE, Expert en gouvernance des industries extractives, Banque africaine de Développement (BAD), Tunisie

Mme Angela Cassell BUSH, Ministre des Finances adjointe, ministère des Finances, Libéria

Mme Diana CORBIN, Directrice des opérations, Relations avec les bailleurs de fonds de l'ITIE, Banque mondiale

M. Hervé CRONEL, Conseiller spécial chargé de l'Économie et du Développement durable, Organisation internationale de la Francophonie

Mme Justine DE DAVILA, DFID, Royaume-Uni

M. Paulo de SA, Directeur, Division des politiques afférentes au pétrole, au gaz et aux minerais, Banque mondiale

M. Anton Mélard DE FEUARDENT, FairLinks, France

M. Daniel FISCHER, Département de la gouvernance et des droits humains, GIZ Allemagne

M. Farid FARZALIYEV, State Oil Fund, Azerbaïdjan

M. Jordi FERRARI, ministère des Affaires étrangères, France

Mme Alexandra GILLIES, Chef de la gouvernance, Revenue Watch Institute (RWI)

M. Bobby GOSSAI, Conseiller principal en politiques, ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement, Guyana

Mme Moeno HOTTA, Chercheur, Ambassade du Japon, Lusaka

M. Pekka Juhani HUKKA, Ambassadeur, ministère des Affaires étrangères, Finlande
Mr Edmond KANGAMUNGAZI, Coordonnateur de PCQVP, Zambie
M. Jean-François LASSALLE, Directeur des Affaires publiques, Total, France
M. Ledum MITEE, Président de NEITI Nigéria
M. Christian MOUNZEO, Vice-président, Comité exécutif de l'ITIE, République du Congo
M. Jacob MUKETE, Chef de division du Département de la gouvernance, de la gestion économique et de la réforme financière (OSGE), BAD
M. Brendan O'DONNELL, Global Witness
M. Abdul OMAR, Consultant ITIE (Mozambique et Tanzanie), Banque mondiale
M. Christian PETERS, Délégation de la Commission européenne, Zambie
M. Anwar RAVAT, Banque mondiale
M. Lodewijk Gualtherie van WEEZEL, Conseiller juridique, Upstream International BV
Mme Erica WESTENBERG, Responsable de la politique ITIE, Revenue Watch Institute (RWI)
M. Joe WILLIAMS, Secrétariat international, Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP)
Mme Keiko YAMANAKA, Bureau pour l'économie, Ambassade du Japon, Zambie

Secrétariat international de l'ITIE

M. Sam BARTLETT, Directeur régional
M. Wouter BIESTERBOS, Conseiller en stratégie
M. Tim BITTIGER, Directeur régional
Mme Leah Krogsund, Secrétaire exécutive
M. Anders KRÅKENES, Responsable de la communication
M. Francisco PARIS, Directeur régional
M. Eddie RICH, Chef adjoint du Secrétariat
Mme Dyveke ROGAN, Responsable de pays
Mme Chantal SPIT, Chargée de l'organisation de conférences

Annexe A :

DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE CONCERNANT LA GUINÉE

Le Conseil d'administration convient que la Guinée a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'ITIE. Conformément aux dispositions transitoires de l'édition 2011 des Règles de l'ITIE², le Conseil d'administration a convenu que la Guinée verra sa Candidature renouvelée pour une période de 18 mois (soit jusqu'au 26 avril 2014), période au terme de laquelle elle devra avoir achevé une Validation qui démontre sa Conformité à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE, y compris l'Exigence n°5(e) relative à la publication régulière et ponctuelle de rapports ITIE. Si la Guinée n'atteint pas le statut de pays Conforme d'ici l'échéance fixée, elle sera radiée de la liste des pays ITIE.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement, les entreprises et les organisations de la société civile en Guinée des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ITIE. Il remercie également le validateur et toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de Validation.

Le validateur est parvenu à la conclusion que la Guinée n'avait pas satisfait à un certain nombre d'Exigences de l'ITIE. Il s'est inquiété du fait qu'une définition claire de la matérialité n'avait pas été arrêtée, que des entreprises et entités de l'État n'avaient pas divulgué la totalité des paiements et revenus significatifs, et que les rapports ITIE n'avaient pas bénéficié d'une diffusion suffisante.

Dans toutes ses décisions relatives à la Validation, le Conseil d'administration accorde une importance prioritaire à la nécessité de traiter équitablement tous les pays et de protéger l'intégrité de l'appellation ITIE. Le Conseil d'administration a examiné le rapport du validateur en détail. Sur plusieurs points, il partage les préoccupations du validateur. Il est cependant en désaccord avec les évaluations du validateur sur certaines Exigences. Le Conseil d'administration considère que les Exigences 5, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 17 et 18 n'ont pas été satisfaites, et il formule donc les mesures correctives suivantes, que la Guinée devra aborder afin de devenir pays Conforme :

1. Le Comité de pilotage doit convenir d'un plan de travail complet (chiffré et assorti d'une échéance) et le publier (Exigence 5). Ce plan doit : (1) prévoir la publication et la diffusion du prochain rapport ITIE et les mesures à prendre pour assurer la publication régulière et ponctuelle de rapports ITIE par la suite ; (2) donner suite aux recommandations formulées à l'issue des précédents rapports de rapprochement ainsi que celles provenant du validateur ; et (3) aborder les mesures correctives mentionnées ci-dessous. Le Comité de pilotage doit convenir d'une définition claire des « paiements et revenus significatifs » et l'incorporer aux formulaires de déclaration et au processus de rapprochement du prochain rapport ITIE (Exigence 9). Cette définition doit spécifiquement couvrir la matérialité des paiements effectués par les entreprises en phase d'exploration et des accords de troc.

² http://eiti.org/files/Minutes_17th_Meeting_EITI_Board_Amsterdam.pdf

2. Le prochain rapport ITIE devra clairement montrer que toutes les entités recevant ou effectuant des paiements significatifs participent au processus de déclaration (Exigence 11).
3. Le Comité de pilotage doit faire le nécessaire pour que les divulgations des entreprises et du gouvernement au réconciliateur reposent sur des comptes qui ont été audités suivant les normes internationales, et convenir des moyens de résoudre ces questions (Exigences 12 et 13).
4. Conformément à la définition convenue de la matérialité (cf. point 2 ci-dessus), le Comité de pilotage doit veiller à ce que tous les paiements significatifs provenant du secteur minier et effectués par les entreprises à l'État aient été divulgués au réconciliateur et soient compris dans le prochain rapport ITIE (Exigence 14).
5. Conformément à la définition convenue de la matérialité (cf. point 2 ci-dessus), le Comité de pilotage doit veiller à ce que tous les revenus significatifs provenant du secteur minier perçus par l'État aient été divulgués au réconciliateur et soient compris dans le prochain rapport ITIE (Exigence 15).
6. Le Comité de pilotage doit convenir d'un processus en vue de donner suite aux recommandations concernant les mesures correctives mentionnées dans de précédents rapports ITIE, et de rendre compte des progrès réalisés à cette fin (Exigence 17).
7. Le Comité de pilotage doit veiller à ce que les rapports ITIE soient publiquement disponibles et ce, de manière à ce que ses conclusions puissent contribuer à un débat public (Exigence 18).

Conformément à la Note-Directive n° 3, le Comité de pilotage peut demander à être exempté de l'obligation d'entreprendre une seconde Validation si les mesures correctives nécessaires à l'obtention de la Conformité ne sont pas complexes et peuvent être exécutées rapidement. Si le Conseil d'administration estime que, pour permettre de déterminer si le pays a atteint la Conformité, une seconde Validation n'est pas nécessaire, il pourra exempter le pays de l'Exigence d'une seconde Validation et habiliter le Secrétariat à préparer une évaluation à l'intention du Conseil. La requête d'exemption doit être présentée bien avant la fin de la période de Candidature maximale et le pays doit être disposé à effectuer une Validation au cas où cette exemption sera refusée. Le Conseil d'administration ne prévoit d'accorder d'exemption que s'il est certain que le Secrétariat peut entreprendre une évaluation rapidement et de manière objective.

DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE CONCERNANT LE MOZAMBIQUE

Le Conseil d'administration de l'ITIE décide de conférer au Mozambique le statut de Pays Conforme à l'ITIE à compter du 26 octobre 2012. Conformément aux Règles de l'ITIE :

- Le Mozambique devra se soumettre à une nouvelle Validation dans un délai de 5 ans (soit d'ici le 26 octobre 2017) ;
- Les parties prenantes au processus pourront demander une nouvelle Validation à

tout moment au cours de ce délai si elles estiment que le processus doit être réexaminé ;

- Lorsque des inquiétudes fondées existent sur le fait qu'un pays a atteint le statut de conformité à l'ITIE, mais que sa mise en œuvre de l'ITIE est ensuite retombée sous le niveau requis pour la Conformité, le Conseil d'administration se réserve alors le droit de prier ce pays d'effectuer une nouvelle Validation ou de risquer d'être radié de l'ITIE ;
- Conformément à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE, le Mozambique devra faire paraître des rapports ITIE tous les ans. Ces rapports devront couvrir des données ne portant pas sur des exercices plus anciens que les deux derniers exercices comptables révolus (c.-à-d. les pays Conformés devront publier un rapport ITIE au plus tard le 31 décembre 2012 pour satisfaire à l'exigence relative à la déclaration dans des délais utiles).
- Conformément à l'Exigence n° 21(c), le Mozambique devra rendre public tous les ans un rapport portant sur les activités de l'année précédente, en fournissant des précisions sur les progrès de la mise en œuvre de l'ITIE et sur toute recommandation émise par le validateur.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement du Mozambique pour son engagement et son leadership soutenus dans le processus de l'ITIE. Le Conseil d'administration félicite aussi le Groupe multipartite du Mozambique pour les efforts et le leadership efficaces dont il a fait montre dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration prie le gouvernement et le Groupe de travail multipartite de s'assurer que les recommandations du Conseil d'administration soient entièrement mises en œuvre, et il charge le Secrétariat international de l'ITIE de fournir des rapports de suivi réguliers au Conseil d'administration de l'ITIE à cet effet.